



Le service Handy Sitting

Pour permettre aux familles de faire une pause en toute confiance

Parce qu'accompagner au quotidien un enfant ou un adulte en situation de handicap physique, mental ou sensoriel peut être complexe et éprouvant, l'ADAR a mis en œuvre le service de **handysitting**.

L'ADAR propose aux parents et aux familles une prestation de garde à domicile pour les soulager de manière régulière ou ponctuelle.

Comment s'organise la prestation ?

L'aide apportée peut-être :



- Ponctuelle pour que la famille puisse participer à des activités sortir....
- Régulière pour apporter à la personne une stimulation différente et une action éducative.



- Les interventions se déroulent 7j/7, 24h/24 en journées, soirées, weekends et vacances.



- Les interventions peuvent avoir lieu de façon individuelle ou en garde partagée.

Les prestations peuvent être assurées par les mêmes intervenants à chaque fois ou par des intervenants différents selon le souhait de la famille.

Pourquoi faire appel à l'ADAR ?

- Les salariés qui interviennent auprès des personnes en situation de handicap sont qualifiés, expérimentés et sensibilisés aux différentes situations de handicap.
- Les intervenants possèdent une formation d'aide médico-psychologique ou d'auxiliaire de vie sociale.

- L'association ADAR dispose d'un réel savoir faire au service des personnes depuis 45 ans, d'une autorisation du Conseil Général et d'un Agrément qualité.

Quel est le rôle de l'intervenante ?

Selon les besoins de la personne (adulte ou enfant) en situation de handicap, l'aide à domicile peut assurer différentes prestations :



Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

- Aide à l'hygiène corporelle (toilette, change...) et à l'habillage / déshabillage
- Préparation et aide à la prise des repas, goûter
- Aide aux transferts et manipulations



Accompagnement dans les activités

- Organisation d'activités adaptées aux capacités et besoins de la personne (stimulation sensorielle, activités ludiques...)
- Accompagnement dans les sorties et les activités extérieures